



Analysen eidgenössischer Urnengänge
Analyses des votations fédérales
Analisi delle votazioni federali

ANALYSE DE LA VOTATION FÉDÉRALE DU 13 FÉVRIER 2011

RÉSULTAT DE LA VOTATION

INITIATIVE POPULAIRE

« POUR LA PROTECTION FACE À LA VIOLENCE DES ARMES »

56.3% NON

PARTICIPATION

48.8%



ALESSANDRO NAI ET PASCAL SCIARINI

gfs.bern
Menschen. Meinungen. Märkte.

 UNIVERSITÉ
DE GENÈVE

 Universität Zürich

u^b
UNIVERSITÄT
BERN

Impressum

Les analyses VOX des votations fédérales commentent depuis 1977 chacune des votations fédérales et élections nationales sur la base d'enquêtes représentatives. Le bureau de l'Institut de recherche gfs.bern est responsable de la continuité des analyses. La responsabilité des commentaires de la présente incombe au Département des sciences politiques de l'Université de Genève.

Département des sciences politiques de l'Université de Genève

Responsable : Prof. Dr. Pascal Sciarini
Analyses/commentaires : Dr. Alessandro Nai

gfs.bern

Responsable du projet : Claude Longchamp
Direction du projet : Martina Imfeld
Secrétariat : Silvia Ratelband-Pally
Enquêtes téléphoniques,
responsable du terrain : Silvio Sansoni
Support CATI : Melanie Stalder
Evaluation informatique : Stephan Tschöpe

Traduction

Dr. Emilio Violi, Nicole Stoll

Commandes

Il est possible de souscrire un abonnement VOX pour Fr. 78.- (étranger: Fr. 85.-) par année. Le prix du numéro est de Fr. 30.- (étranger: Fr. 35.-). La série complète des analyses (de 1977 à 2010) peut être obtenue au prix de Fr. 700.-. Veuillez adresser vos demandes de souscription ou vos commandes au secrétariat de l'Institut de recherche gfs.bern, case postale 6323, 3001 Berne.

Références pour le présent numéro

Citations pour le présent numéro : Prof. Dr. Pascal Sciarini/Dr. Alessandro Nai (2011) : analyse de la votation fédérale du 13 février 2011, gfs.bern et Université de Genève. D'une manière générale: analyses VOX des votations fédérales, éditées par l'Institut de recherche gfs.bern en collaboration avec les Instituts des sciences politiques des universités de Berne, Genève et Zurich, 1977 qq.

TABLE DES MATIÈRES

PRINCIPAUX RÉSULTATS DE L'ANALYSE DE LA VOTATION DU 13.02.2011	4
A propos de la méthode	6
SITUATION INITIALE	9
IMPORTANCE ACCORDÉE À L'OBJET, PARTICIPATION ET FORMATION DE L'OPINION	11
Importance accordée à l'objet	11
Participation	11
Formation de l'opinion – difficulté à prendre une décision et moment du choix	13
Profil du vote	15
Peception	20
Motifs du choix	21
Arguments « pour » et « contre »	23
DONNÉES MÉTHODOLOGIQUES	26

PRINCIPAUX RÉSULTATS DE L'ANALYSE DE LA VOTATION DU 13.02.2011

Le 13 février 2011, un seul objet a été soumis à l'approbation du peuple suisse et des cantons. L'initiative populaire « Pour la protection face à la violence des armes » (« initiative sur les armes »), lancée par le Parti socialiste (PS), entendait remplacer le régime d'autorisation et de contrôle des armes en vigueur par un nouveau régime, dans lequel toutes les armes militaires auraient dû être déposées à l'arsenal. De plus, elle prévoyait la création d'un registre central des armes à feu en remplacement des registres cantonaux existant. Enfin, elle conditionnait l'utilisation d'armes à feu ou de munitions à la preuve du besoin et à un certificat de capacité.

Comme c'est souvent le cas pour les initiatives populaires lancées par la gauche, les prédispositions des citoyens et citoyennes suisses étaient relativement favorables à l'initiative sur les armes, mais le potentiel de soutien à l'initiative s'est fortement érodé au cours de la campagne, après que le Conseil fédéral et les opposants soient entrés en scène. Au final, l'initiative sur les armes a été assez nettement rejetée le 13 février – par 56.3% de la population et 17 cantons et demi sur 23. La carte du vote fait apparaître un conflit de type ville-campagne, ainsi que des différences de sensibilité entre les régions linguistiques: les cantons romands ont accepté l'initiative à l'exception de Fribourg et du Valais, alors que le Tessin et tous les cantons alémaniques sauf deux (Bâle-Ville et Zurich) l'ont refusée.

Bien que cette initiative a été jugée moins importante que la moyenne des objets soumis au vote dans les années 2000 et qu'elle était le seul objet figurant à l'ordre du jour, la participation au scrutin a été assez élevée (48.8%).

Le taux de participation a augmenté avec l'âge et avec le niveau d'éducation, et a varié selon l'état civil: les célibataires ont nettement moins participé que les mariés/concubins, les divorcés/séparés et les veufs, et ceci dans l'ensemble de la population comme dans chaque catégorie d'âge. Les femmes ne se sont pas plus mobilisées que les hommes.

L'initiative a surtout mobilisé aux deux pôles de l'échiquier politique: le taux de participation est le plus élevé parmi les personnes qui s'auto-positionnent aux extrêmes de l'échelle gauche-droite et diminue lorsque l'on se rapproche du centre. Cette distribution se manifeste également au travers du vote des sympathisants des partis: la mobilisation a été la plus forte parmi les sympathisants de l'UDC et des Verts, puis du PS – dont la mobilisation n'a pas été massive, bien que l'initiative émanait de leur parti préféré.

Le niveau de participation n'a pas significativement varié selon que l'on détienne une arme à la maison ou non. Par contre, les personnes qui sont membres (actifs ou passifs) d'une société de tir, ainsi que celles qui s'imaginent pouvoir adhérer à une telle société, se sont particulièrement mobilisées.

Enfin, et comme à l'accoutumée, le moteur le plus puissant de la participation a été l'intérêt pour la politique.

Les votants ont jugé qu'il était aisé de prendre une décision sur l'initiative contre la violence des armes et la part des personnes qui indique avoir pris sa décision de manière précoce est très élevée. Les votants ont par ailleurs recouru de manière relativement intense aux diverses sources d'information à leur disposition.

La décision de vote sur l'initiative populaire « Pour la protection face à la violence des armes » dépend fortement des caractéristiques politiques des votants. Premièrement, le vote a été marqué par un important conflit gauche-droite. Le taux d'acceptation de l'initiative diminue à mesure que l'on se déplace de la gauche vers la droite de l'échelle gauche-droite. Les sympathisants du PS et des Verts ont fortement soutenu l'initiative, alors que les sympathisants du PLR, du PDC, et surtout de l'UDC l'ont rejetée. Les personnes proches d'aucun parti l'ont également refusée.

Deuxièmement, les valeurs politiques des votants ont également joué un rôle considérable. Le conflit entre « ouverture » et « fermeture » ou entre « modernisation » et « tradition », qui est désormais souvent central dans les votations populaires, s'est fortement exprimé à l'occasion du vote de l'initiative sur les armes: les personnes favorables à l'ouverture de la Suisse et à sa modernisation ont plébiscité l'initiative, alors que les personnes favorables aux traditions et à la fermeture du pays l'ont sèchement repoussée; en l'occurrence, ce conflit s'est manifesté au travers des valeurs en matière d'armée, d'égalité de chances entre Suisses et étrangers, et de tension entre modernité et traditions et entre ouverture internationale et fermeture.

La décision de vote varie également en fonction des caractéristiques sociodémographiques des votants. L'acceptation de l'initiative a augmenté avec le niveau d'éducation mais a diminué avec l'âge. L'âge a ainsi doublement influencé le résultat du vote: l'initiative a souffert du fait que les personnes âgées ont – comme toujours – beaucoup participé et l'ont fortement rejetée, tandis que les jeunes l'ont certes acceptée, mais ils ont – comme toujours – peu participé. Comme on le pressentait, les femmes ont sensiblement plus soutenu l'initiative que les hommes. Le taux d'acceptation est également plus élevé parmi les catégories de revenu supérieur – mais l'effet du revenu n'est cependant pas linéaire.

Enfin, le rejet de l'initiative a fortement été influencé par la détention d'une arme à la maison et par l'appartenance à une société de tir. Bien que minoritaires au sein de la population suisse, ces deux catégories de votants ont néanmoins contribué à faire pencher la balance en faveur du non par leur vote sans équivoque contre l'initiative.

L'analyse des motifs avancés spontanément par les partisans de l'initiative pour justifier leur soutien au projet met en évidence deux principales motivations. Une forte proportion de partisans a invoqué l'inutilité des armes à la maison. Selon ces votants, et conformément à la campagne du oui, dans le contexte actuel les armes n'ont (plus) rien à faire à la maison. D'autres partisans ont justifié l'acceptation de l'initiative par les forts risques liés à la détention d'une

arme à la maison. Selon ces votants, les armes sont dangereuses et une protection accrue des enfants et de la famille en général est souhaitable. De plus, l'initiative aurait permis de réduire le nombre de suicides.

Parmi les motifs de refus de l'initiative, deux sont également prédominants. La principale motivation tient à la volonté de défendre les libertés et la responsabilité individuelles: une forte proportion d'opposants a reproché à l'initiative de porter atteinte à la liberté individuelle, notamment en posant trop d'interdits et en minant l'importance des traditions suisses. D'autres opposants ont fait valoir que législation actuelle suffit amplement et que l'initiative populaire aurait été donc tout simplement inutile, et aurait provoqué surtout un surcroît de bureaucratie. Un troisième groupe, plus minoritaire, a fait valoir que l'initiative ne contribuerait pas au recul du nombre de suicides. Enfin, l'argument avancé par l'UDC et selon lequel l'acceptation de l'initiative aurait surtout eu pour effet de favoriser les criminels étrangers a été invoqué par une infime minorité seulement des opposants.

Signe de la polarisation suscitée par les arguments des partisans de l'initiative, ces arguments (danger provoqué par le fusil à la maison, effets sur les suicides, caractère obsolète du fusil à la maison) sont fortement soutenus par les personnes qui ont accepté l'initiative et fortement rejetés par les personnes qui l'ont refusée. Des trois arguments avancés par les opposants de l'initiative et soumis à l'évaluation des personnes interrogées dans l'enquête VOX, seul un (mise en cause de l'armée de milice et des traditions) a polarisé les votants. L'argument selon lequel la législation actuelle est suffisante a reçu un écho assez favorable y compris parmi les partisans de l'initiative, tandis que l'argument relatif à l'avantage conféré par l'initiative aux criminels étrangers a suscité le moins de polarisation et le plus d'indécision – signe supplémentaire que l'argument de l'UDC n'a pas convaincu.

A propos de la méthode

L'analyse de la votation du 13 février 2011 présentée dans ce rapport s'appuie sur les résultats de l'enquête VOX 105. L'institut de recherche gfs.bern a effectué le sondage d'opinion et le Département de science politique et relations internationales (DSPRI) de l'Université de Genève a procédé à l'analyse des données. Les informations ont été récoltées par le biais d'interviews téléphoniques standardisés, d'une durée moyenne d'environ 18 minutes, conduites par 74 intervieweurs surveillés à leur domicile. En qualité d'instance de contrôle, l'institut gfs.bern avait la possibilité de surveiller les entretiens sans annonce préalable. Le sondage est basé sur une enquête représentative conduite sur l'ensemble de la Suisse au cours des deux semaines qui ont suivi la votation. L'échantillon de 1503 personnes ayant le droit de vote a été obtenu selon une procédure aléatoire sur trois niveaux : régions linguistiques, ménages et personnes de ces ménages: 53.3% des personnes de l'échantillon proviennent de la Suisse alémanique, 26.7% de la Suisse romande et 20% de la Suisse italienne (non pondérée). Avec une sélection au hasard et une répartition des valeurs en pour cent de 50:50, notre échantillon de 1503 personnes nous donne une marge d'erreur d'environ $\pm 2.4\%$ avec un seuil de vraisemblance de 95%. La prudence doit toujours être de mise dans l'interprétation des données là

où la subdivision des échantillons est faible et où parallèlement la répartition des valeurs en pourcent est équilibrée. Dans de tels cas, en raison d'une marge d'erreur plus importante, il est déconseillé de faire des déductions quand aux rapports de majorité.

Tableau 1: Résultats pour la Suisse et par cantons, en pour cent des votant-e-s

	Participation en %	Initiative sur les armes % oui
Suisse	48.8	43.7
ZH	49.6	50.4
BE	52.6	40.6
LU	50.2	40.1
UR	43.5	29.4
SZ	51.3	29.1
OW	53.9	28.1
NW	52.6	31.2
GL	41.7	30.2
ZG	53.6	42.8
FR	46.6	41.1
SO	48.8	35.0
BS	49.0	58.9
BL	49.8	45.2
SH	64.6	39.0
AR	51.7	37.8
AI	44.4	27.7
SG	47.8	39.2
GR	44.1	35.0
AG	46.4	38.6
TG	49.7	34.5
TI	44.3	36.5
VD	49.3	53.7
VS	50.8	38.1
NE	46.8	53.2
GE	47.8	61.0
JU	39.2	52.0
Source : http://www.admin.ch (résultats provisoires)		

SITUATION INITIALE

L'initiative populaire « Pour la protection face à la violence des armes » (« initiative sur les armes ») a été soumise au vote du peuple et des cantons le 13 février 2011. Cette initiative, lancée par le Parti socialiste (PS) entendait remplacer le régime d'autorisation et de contrôle des armes en vigueur par un nouveau régime, dans lequel toutes les armes militaires auraient dû être déposées à l'arsenal. De plus, elle prévoyait la création d'un registre central des armes à feu en remplacement des registres cantonaux existant. Enfin, elle conditionnait l'utilisation d'armes à feu ou de munitions à la preuve du besoin et à un certificat de capacité.

Pour les auteurs de l'initiative, le nouvel article constitutionnel devait contribuer à lutter contre la criminalité et à réduire le nombre de suicides, à protéger les femmes et les enfants et à corriger un système hérité de la guerre froide. Cette argumentation n'a pas trouvé grâce aux yeux du Conseil fédéral et de la majorité du Parlement, qui ont rejeté cette initiative sans lui opposer de contre-projet, en faisant notamment valoir que la législation actuelle assure une protection adéquate et suffisante contre l'usage abusif d'armes. Cette législation a été constamment développée au cours des dernières années, notamment par l'obligation faite aux personnes astreintes au service militaire de déposer leurs munitions à l'arsenal, et le sera encore à l'avenir.

L'initiative sur les armes a donné lieu à un conflit entre la gauche et la droite. D'un côté, l'initiative du PS a été soutenue par les Verts, ainsi que par le Parti chrétien-social, le Parti évangélique et populaire et les Verts libéraux. Elle a également été appuyée par les femmes PDC. D'un autre côté, l'UDC, le PLR, le PDC, le PBD, la Lega dei Ticinesi et l'Union démocratique fédérale ont fait campagne contre l'initiative. De nombreuses associations ont également pris position dans la campagne: les organisations religieuses, les milieux pacifistes, la FMH, les groupements de femmes et les syndicats ont pris parti pour l'initiative, tandis que les principales organisations militaires et les sociétés de tir l'ont combattue.

Bien que l'initiative était le seul objet soumis au vote la participation a été assez élevée (48.8%). Comme c'est souvent le cas pour les initiatives populaires lancées par la gauche, les prédispositions des citoyens et citoyennes suisses étaient relativement favorables à l'initiative sur les armes: selon la première enquête pré-votation SSR-SRG, conduite au début janvier,¹ le oui à l'initiative était majoritaire parmi les personnes qui entendaient « certainement participer » (52% de oui, 39% de non, 9% d'indécis). Toutefois – comme c'est aussi souvent le cas pour les initiatives de la gauche – le potentiel de soutien s'est fortement

¹ gfs.bern "Initiative 'Schutz vor Waffengewalt' dank Frauen vorne – Ausgang offen". Medienbericht zur 1. Welle der Befragungsreihe 'SRG Trend' zur Volksabstimmung vom 13. Februar 2011, Studie im Auftrag der SRG SRR, 14. Januar 2011.

érodé au cours de la campagne, après que le Conseil fédéral et les opposants soient entrés en scène. Selon la deuxième enquête SSR-SRG réalisée à la fin janvier,² le non avait déjà comblé son retard. Au final, l'initiative sur les armes a été assez nettement rejetée le 13 février 2011 – par 56.3% des votants et 17 cantons et demi sur 23.

L'initiative sur les armes a donné lieu à un conflit de type ville-campagne: de nombreuses villes (dont la plupart des chefs-lieux) ont accepté l'initiative, tandis que les régions rurales l'ont nettement rejetée. La carte du vote fait également apparaître des différences de sensibilité entre les régions linguistiques: les cantons romands ont accepté l'initiative à l'exception de Fribourg et du Valais, alors que tous les cantons alémaniques sauf deux (Bâle-Ville et Zurich, ce dernier à une très courte majorité) l'ont refusée, dans des proportions comprises entre 54.8% (Bâle-Campagne) et 72.3% (Appenzell Rhodes intérieures); le Tessin a dit non à 63.5%.

² gfs.bern « Initiative 'Schutz vor Waffengewalt': Nein legt zu, Ja schwächt sich ab – Ausgang der Abstimmung weiterhin offen ». Medienbericht zur 2. Welle der Befragungsreihe 'SRG Trend' zur Volksabstimmung vom 13. Februar 2011, Studie im Auftrag der SRG SRR, 02. Februar 2011.

IMPORTANCE ACCORDÉE À L'OBJET, PARTICIPATION ET FORMATION DE L'OPINION

Importance accordée à l'objet

Les personnes interrogées dans l'enquête ont été invitées à qualifier l'importance pour le pays et l'importance pour eux-mêmes de l'initiative sur les armes sur une échelle de 0 (sans importance) à 10 (très grande importance). Comme le montre le tableau 2.1, cette initiative a été jugée moins importante que la moyenne des objets soumis au vote dans les années 2000, tant en ce qui concerne l'importance pour le pays que l'importance pour la personne.

Tableau 2.1 : Importance personnelle et importance pour le pays de l'objet en pourcent des ayants-droit au vote

Importance pour...	Initiative sur les armes	
	le pays (%)	personnelle (%)
Très faible (0, 1)	6	17
Faible (2-4)	21	30
Moyenne (5)	21	15
Grande (6-8)	40	28
Très grande (9, 10)	12	10
Moyenne arithmétique (n)	5.8 (1352)	4.6 (1412)
Moyenne 2000-2009	6.9	5.4

© Université de Genève / gfs.bern : Analyse VOX de la votation fédérale du 13.02.2011

Participation

Quand bien même l'initiative sur les armes était l'unique objet soumis au vote, le taux de participation a néanmoins atteint 48.8%, soit un taux plus élevé que la moyenne des deux dernières décennies (44%). Comme de coutume, le taux de participation a augmenté avec l'âge et avec le niveau d'éducation. Il a également varié selon l'état civil: les célibataires ont nettement moins participé que les mariés/concubins, les divorcés/séparés et les veufs, et ceci dans l'ensemble de la population comme dans chaque catégorie d'âge. Les célibataires se sont apparemment sentis moins concernés que les autres groupes, peut-être parce que la campagne a beaucoup porté sur les risques engendrés par l'arme à la maison pour les familles et les ménages. En revanche, en dépit de l'accent mis dans la campagne sur le vote des femmes, il n'y a pas eu de différence de participation selon le sexe.

L'initiative a surtout mobilisé aux deux pôles de l'échiquier politique: le taux de participation est le plus élevé parmi les personnes qui s'auto-positionnent à l'extrême-gauche ou à l'extrême-droite de l'échelle gauche-droite et diminue à mesure que l'on se rapproche du

centre de l'échelle. Cette distribution se manifeste également au travers du vote des sympathisants des partis. Toutefois, le résultat peut-être le plus marquant sur ce plan concerne la mobilisation somme toute relative des sympathisants du PS: bien que ce dernier était à l'origine de l'initiative, ses sympathisants ne se sont pas massivement mobilisés (60% de participation). Parmi les quatre partis gouvernementaux, ce sont les sympathisants de l'UDC qui ont le plus participé (66%). C'est parmi les sympathisants des Verts que la mobilisation a été la plus forte (83%), mais ce résultat est à considérer avec prudence en raison du faible nombre d'observations. Sans surprise, les personnes qui ne se sentent proche d'aucun parti se sont peu mobilisées.

Le niveau de participation n'a pas significativement varié selon que l'on détienne une arme à la maison ou non. Par contre, les personnes qui sont membres (actifs ou passifs) d'une société de tir, ainsi que celles qui s'imaginent pouvoir adhérer à une telle société, se sont particulièrement mobilisées. Enfin, et comme à l'accoutumée, le moteur le plus puissant de la participation a été l'intérêt pour la politique: 78% de participation parmi les plus intéressés, contre seulement 6% parmi les pas du tout intéressés.

Tableau 2.2 : Participation selon les caractéristiques sociales et politiques, en pourcent des participant-e-s

Caractéristiques/catégories	Participation en % ^a	n	Coefficient de corrélation ^a
Total VOX (pondéré)	49.2	1494	
Age			V = 0.31***
18 à 29 ans	24	286	
30 à 39 ans	42	330	
40 à 49 ans	48	244	
50 à 59 ans	64	220	
60 à 69 ans	70	236	
70 ans et plus	60	177	
Etat civil			V = 0.21***
Célibataire	31	366	
Marié-e/concubin-e	55	910	
Divorcé-e	54	112	
Veuf-ve	59	96	
Formation			V = 0.13***
Niveau élevé	55	759	
Niveau moyen	45	623	
Niveau faible	33	112	

Caractéristiques/catégories	Participation en % ^a	n	Coefficient de corrélation ^a
Intérêt pour la politique			V = 0.51***
Très intéressé-e	78	300	
Assez intéressé-e	62	661	
Peu intéressé-e	21	346	
Pas du tout intéressé-e	6	171	
Positionnement sur l'axe gauche-droite			V = 0.20***
Extrême-gauche	68	117	
Gauche	56	276	
Centre	41	554	
Droite	56	250	
Extrême-droite	67	119	
Sympathie partisane			V = 0.28**
PS – Parti socialiste	60	200	
PDC – Parti démocrate chrétien	53	105	
PLR – Parti libéral radical	54	159	
UDC – Union démocratique du centre	66	193	
Les Verts	(83)	(49)	
Autre parti	61	181	
Aucun parti	34	482	
Appartenance à société de tir			V = 0.10**
Membre actif ou passif	67	94	
Membre potentiel	56	150	
Non membre	49	1142	
^a Pour l'interprétation des coefficients statistiques, cf. « Données méthodologiques ». © Université de Genève / gfs.bern : analyse VOX des votations fédérales du 13 février 2011			

Formation de l'opinion – Difficulté à prendre une décision et moment du choix

Les votants ont jugé qu'il était aisé de prendre une décision sur l'initiative « Pour la protection contre la violence des armes ». Selon leur propre appréciation, seulement une personne sur dix (11%) a eu des difficultés à se faire une idée des conséquences d'un oui ou d'un non; la très grande majorité (86%) n'a pas éprouvé de difficultés, ce qui est nettement supérieur aux taux moyen usuel sur cette question (65%). Ce résultat est à mettre en parallèle avec la part également très élevée de personnes qui indiquent avoir pris leur décision de manière précoce: près de deux tiers des votants (63%) ont répondu que leur décision de vote était claire depuis le début; à peine un votant sur dix (9%) indique avoir décidé au cours de la

dernière semaine. Le moment de la décision de vote et la facilité du choix ne sont pas seulement intuitivement corrélés, elles le sont aussi empiriquement: d'abord, une majorité de votants (57%) disent que leur choix était clair dès le début et que ce choix a été facile à faire; ensuite, les personnes qui ont eu des difficultés à se faire une opinion sont surreprésentées parmi les individus qui se sont décidés au cours de la dernière semaine (29% contre 9% en moyenne) et sous-représentés parmi les individus pour qui le choix était clair dès le début (36% contre 63% en moyenne).

Il n'en demeure pas moins que la part élevée de votants qui affirment avoir pris leur décision très tôt est difficilement compatible avec les résultats des deux enquêtes SSR-SRG conduites avant le scrutin, qui suggèrent au contraire que les intentions de vote ont fortement évolué au cours de la campagne:³ selon ces enquêtes, le taux d'opposition à l'initiative est passé de 39% au début janvier à 45% à la fin janvier – et finalement à 56% le jour du vote. Comment expliquer ces résultats apparemment contradictoires? En répondant que leur décision était claire « depuis le début », les votants interrogés dans l'enquête VOX ont peut-être surtout voulu affirmer la fermeté de leur choix, a posteriori. Selon cette interprétation (hypothétique), ces votants n'ont pas pris leur décision de manière aussi précoce qu'ils l'affirment, mais une fois que cette décision a été prise ils en ont été tellement convaincus qu'ils avaient sincèrement l'impression de l'avoir prise depuis longtemps.

Tableau 2.3 : Moment du choix et difficulté lors de la formation de l'opinion, en pour cent des participant-e-s

	Initiative des armes (%)
Moment de la décision (n = 728)	
Clair dès le début	63
4 à 6 semaines avant la votation	13
2 à 3 semaines avant la votation	15
La dernière semaine avant la votation	9
Difficulté de la décision (n = 730)	
Plutôt facile	86
Indécis, ne sait pas	3
Plutôt difficile	11
© Université de Genève / gfs.bern : analyse VOX des votations fédérales du 13 février 2011	

Le tableau 2.4 montre que les votants ont recouru de manière relativement intense aux diverses sources d'information à leur disposition. Plusieurs sources (les affiches dans la rue, les lettres de lecteurs, internet) ont été davantage consultées qu'en moyenne. Ceci se traduit, au niveau agrégé (cf bas du tableau) par un usage cumulé des sources légèrement supérieur à la moyenne.

³ Ibid.

Tableau 2.4 : Utilisation des sources d'information, en pour cent des participant-es

Source d'information	Pourcentage moyen 1990-2006	Initiative sur les armes (%)
Articles de journaux	77	80
Télévision	70	69
Informations officielles (Brochure Conseil fédéral)	59	61
Radio	54	57
Lettres de lecteur	42	53
Affiches de rue	29	49
Publicité dans les journaux	41	46
Tracts, prospectus, etc.	35	42
Sondages d'opinion ^d	-	39
Internet ^e	6	24
Direct mailing ^a	16	18
Information au travail ^b	16	14
Stands d'information	7	8
Faible usage des sources (0-3)	36	23
Usage moyen des sources (4-7)	53	62
Fort usage des sources (8-12)	11	16
Total	100%	100%

^a Données disponibles uniquement à partir du scrutin du 17.05.1992 (VOX 44).
^b Données disponibles uniquement à partir du scrutin du 06.12.1992 (VOX 47).
^c Données disponibles uniquement à partir du scrutin du 07.06.1998 (VOX 63).
^d Récemment intégré dans le questionnaire VOX (exclue de l'indicateur additif).
 © Université de Genève / gfs.bern : analyse VOX des votations fédérales du 13 février 2011

Profil du vote

La décision de vote sur l'initiative populaire « Pour la protection face à la violence des armes » dépend fortement des caractéristiques politiques des votants. Premièrement, le vote a été marqué par un important conflit gauche-droite. Le taux d'acceptation de l'initiative diminue à mesure que l'on se déplace de la gauche vers la droite de l'échelle gauche-droite. Ce taux est maximal parmi les personnes se situant le plus à gauche (92%), et minimal parmi celles se situant le plus à droite (seulement 8%). De leur côté, les votants se positionnant au centre ont accepté le projet à hauteur de 35%, soit un taux sensiblement inférieur à la moyenne nationale (44%). Ces résultats sont largement confirmés par le profil du vote selon la sympathie partisane: l'initiative a été massivement acceptée par les sympathisants du PS (78%) et des Verts (89%, mais ce pourcentage est à considérer avec prudence étant donné le faible nombre d'observations), mais encore plus massivement rejetée par les partisans de l'UDC (93%); les personnes proches du PLR ont également nettement repoussé

l'initiative (68%), tandis que les sympathisants du PDC se situent dans la moyenne nationale (42% d'acceptation); enfin, si les personnes proches d'un autre parti ont penché en faveur de l'initiative (57%), les personnes qui ne se sentent proches d'aucun parti (soit un quart des votants) l'ont rejetée (42% d'acceptation).

Deuxièmement, les valeurs politiques des votants ont également joué un rôle considérable. Le conflit entre « ouverture » et « fermeture » ou entre « modernisation » et « tradition », qui est désormais souvent central dans les votations populaires, s'est fortement exprimé à l'occasion du vote de l'initiative sur les armes: les personnes favorables à l'ouverture de la Suisse et à sa modernisation ont plébiscité l'initiative, alors que les personnes favorables aux traditions et à la fermeture du pays l'ont sèchement repoussée. En l'occurrence, ce conflit « ouverture-fermeture » se manifeste d'abord au travers des valeurs en matière d'armée: 78% des votants favorables à une Suisse sans armée ont soutenu l'initiative, tandis que 85% des votants favorables à une armée forte l'ont rejetée. Ensuite, 70% des personnes prônant une égalité de chances entre Suisses et étrangers ont accepté le projet; à l'inverse, 83% des personnes qui pensent qu'il faut favoriser les Suisses l'ont rejetée. De même, 66% des individus soutenant la modernité ont soutenu l'initiative, contre seulement 13% des votants attachés à la défense des traditions. Enfin, l'acceptation de l'initiative est majoritaire parmi les individus qui prônent l'ouverture du pays (59%), mais très largement minoritaire parmi ceux qui défendent sa fermeture (20%).

Troisièmement, le degré de confiance au gouvernement et d'intérêt pour la politique ont également exercé un effet significatif, bien que modeste, sur le vote: l'acceptation de l'initiative augmente légèrement avec la confiance dans le gouvernement et l'intérêt pour la politique. En revanche, ni le niveau de compétence politique ni l'habitude de participation aux votations fédérales n'ont eu un effet significatif sur la décision de vote.

Table 2.5 : INITIATIVE SUR LES ARMES – Comportement de vote d'après les caractéristiques politiques, en pour cent des personnes ayant voté oui

Caractéristiques/catégories	% oui*	n	Coefficient de corrélation*
Total VOX (pondéré)	43.8	1060	
Positionnement sur l'axe gauche-droite			V = 0.59***
Extrême-gauche	92	104	
Gauche	80	213	
Centre	35	328	
Droite	20	215	
Extrême-droite	8	129	

Caractéristiques/catégories	% oui ^a	n	Coefficient de corrélation ^a
Sympathie partisane			V = 0.50***
Les Verts	89	52	
PS – Parti socialiste	78	166	
PDC – Parti démocrate chrétien	42	82	
PLR – Parti libéral radical	32	124	
UDC – Union démocratique du centre	7	200	
Autre parti	57	157	
Aucun parti	42	230	
Valeur: armée			V = 0.53***
Armée forte	15	423	
Avis mitigé	49	321	
Pas d'armée	78	300	
Valeur: Suisses et étrangers			V = 0.44***
Mêmes chances	70	387	
Avis mitigé	39	322	
Favoriser les Suisses	17	316	
Valeur: modernité vs. traditions			V = 0.38***
Pour la modernité	66	361	
Avis mitigé	38	483	
Pour la défense des traditions	13	183	
Valeur: ouverture			V = 0.33***
Ouverture	59	558	
Avis mitigé	28	383	
Fermeture	20	81	
Confiance dans le gouvernement			V = 0.23***
Confiant	54	481	
Indécis	50	122	
Méfiant	31	451	
Intérêt pour la politique			V = 0.11**
Très intéressé-e	47	339	
Assez intéressé-e	45	594	
Peu intéressé-e	30	106	
Pas du tout intéressé-e	(27)	(15)	
^a Pour l'interprétation des variables statistiques, cf. « Données méthodologiques ». Les chiffres entre parenthèses indiquent uniquement une tendance, le nombre de cas ne dépassant pas 50 : on ne peut donc en tirer aucune tendance statistique. © Université de Genève / gfs.bern : analyse VOX des votations fédérales du 13 février 2011			

La décision de vote varie également, bien que dans une moindre mesure, en fonction des caractéristiques sociodémographiques des votants. Tout d'abord, l'acceptation de l'initiative augmente sensiblement avec le niveau de formation: seulement 26% des citoyens ayant un niveau de formation élémentaire (école obligatoire) ont dit oui à l'initiative, contre 53% parmi les personnes ayant un niveau de formation élevé (maturité ou plus). Ensuite, la décision de vote varie aussi fortement en fonction de l'âge: alors que l'initiative a rallié une majorité de soutien parmi les trois premières catégories d'âge (18 à 49 ans), le taux de rejet augmente ensuite avec l'âge, pour culminer à 70% parmi les personnes les plus âgées (70 ans et plus). Si l'on conjugue ce résultat avec celui évoqué précédemment concernant la participation, on peut conclure que l'âge a doublement influencé le résultat du vote: les opposants à l'initiative ont bénéficié du fait que les personnes âgées, qui ont fortement rejeté l'initiative, participent beaucoup, tandis que les partisans de l'initiative ont souffert du fait que les jeunes, qui étaient majoritairement acquis à l'initiative, participent (très) peu.

En troisième lieu, on observe que le taux d'acceptation a été sensiblement plus élevé chez les femmes (51%) que chez les hommes (37%). Ce résultat confirme celui issu des deux enquêtes d'opinion conduites avant le scrutin⁴ et révèle une importante différence de sensibilité sur cet objet entre hommes et femmes, peut-être – comme les partisans de l'initiative l'ont fait valoir – parce que ces dernières sont plus soucieuses des dangers que représentent l'arme à la maison.

La décision de vote évolue également, mais de manière non linéaire, avec le revenu; si l'initiative a été acceptée seulement parmi les personnes disposant du revenu le plus élevé, le rejet n'est pas le plus marqué parmi les revenus les plus faibles (moins de 3000 francs par mois), mais parmi les classes de revenu intermédiaire (3–7000 francs). A première vue, les célibataires ont davantage accepté l'initiative (53%) que les personnes vivant avec un partenaire (mariés ou concubins, 44%), les veufs (39%) et les divorcés (27%). Toutefois, cette distribution est fortement due à l'âge: les célibataires sont surreprésentés parmi les jeunes qui, comme nous l'avons vu, ont majoritairement soutenu l'initiative; les différences de vote selon l'état civil disparaissent si on réplique l'analyse au sein de chaque classe d'âge. On notera donc que les mariés/concubins ont, certes, davantage participé au scrutin que les autres catégories (voir section précédente), mais qu'ils n'ont pas davantage soutenu l'initiative.

Enfin, le vote est dépendant de la détention ou non d'une arme à la maison: l'initiative a été acceptée par les votants ne possédant pas d'arme à la maison (59%); parmi les personnes possédant une arme à la maison (la leur ou celle d'un membre du ménage), il existe une différence de gradation dans le rejet de l'initiative selon que l'on possède une arme militaire (76% de rejet), une arme privée (80%), ou les deux (88%). Les votants vivant dans un ménage dans lequel il y a une arme sont minoritaires au sein de la population suisse, mais ils ont néanmoins contribué à faire pencher la balance en faveur du non par leur vote sans équivoque contre l'initiative. De même, le oui l'a emporté parmi les votants ne faisant pas partie d'une société de tir (53%), mais a été largement dépassé par le non parmi les membres – actifs,

⁴ Ibid.

passifs ou potentiels – d'une telle société (89% de rejet parmi les membres actifs ou passifs et 80% parmi les membres potentiels). Comme les ménages détenant une arme, les membres (effectifs ou potentiels) d'une société de tir sont minoritaires au sein de la population suisse, mais ils ont exercé une influence supérieure à leur importance numérique sur l'issue du scrutin en raison de la clarté de leur vote. La prise en compte simultanée de ces deux caractéristiques (détenant ou non d'une arme à la maison, membre ou non d'une société de tir) montre que l'initiative a été acceptée par deux tiers (63%) des votants qui n'ont pas d'arme à la maison et qui ne sont pas membres d'une société de tir; à l'inverse, neuf votants sur dix (90%) ayant une arme à la maison et étant membres d'une société de tir l'ont rejetée; enfin, les catégories intermédiaires (pas d'arme à la maison mais membre d'une société de tir, ou arme à la maison mais non membre d'une société de tir) ont rejeté l'initiative à hauteur de 70%.

Tableau 2.6 : INITIATIVE SUR LES ARMES – Comportement d'après les caractéristiques socio-démographiques, en pour cent des personnes qui ont voté oui

Caractéristiques/catégories	% oui ^a	n	Coefficient de corrélation ^a
Total VOX (pondéré)	43.8	1060	
Formation			V = 0.21***
Niveau élevé	53	595	
Niveau moyen	33	412	
Niveau faible	26	53	
Age			V = 0.17***
18 à 29 ans	53	91	
30 à 39 ans	52	199	
40 à 49 ans	53	166	
50 à 59 ans	44	206	
60 à 69 ans	36	237	
70 ans et plus	30	161	
Sexe			V = 0.14***
Féminin	51	531	
Masculin	37	530	
Revenu du ménage (Fr./mois)			V = 0.14***
Moins de 3000	46	68	
3-5000	40	170	
5-7000	37	271	
7-9000	50	178	
Plus de 9000	54	245	
Etat civil			V = 0.13***
Célibataire	53	160	
Marié-e/concubin-e	44	720	
Divorcé-e	27	86	
Veuf-ve	39	90	

Caractéristiques/catégories	% oui ^a	n	Coefficient de corrélation ^a
Arme à la maison			V = 0.37***
Non	59	640	
Oui, arme militaire	24	251	
Oui, arme privée	20	82	
Oui, arme militaire et arme privée	12	74	
Appartenance à société de tir			V = 0.31***
Membre actif ou passif	11	101	
Membre potentiel	20	133	
Non membre	53	788	

^a Pour l'interprétation des variables statistiques, cf. « Données méthodologiques ».
 Les chiffres entre parenthèses indiquent uniquement une tendance, le nombre de cas ne dépassant pas 50 : on ne peut donc en tirer aucune tendance statistique.
 © Université de Genève / gfs.bern : analyse VOX des votations fédérales du 13 février 2011

Perception

Des différentes facettes de l'initiative « Pour la protection contre la violence des armes », le dépôt des armes à l'arsenal est celle qui a dominé dans la perception des sondés: invités à décrire le contenu de l'initiative sur les armes, 72% des personnes interrogées dans l'enquête VOX ont évoqué cet aspect. Bien que prédominante dans la campagne du oui, la question de la protection contre la violence des armes n'a été citée que par 11% des interviewés. Une proportion encore plus réduite de répondants (1%) a cité la création d'un registre des armes. Enfin, le solde est composé des personnes ayant perçu le contenu de l'objet de manière plus générale (4%) ou n'ayant pas donné d'indication claire (12%). On n'observe pas de différences nettes entre votants et non-votants en matière de perception de l'objet, sauf en ce qui concerne le dépôt des armes à l'arsenal, davantage mis en avant par les votants que par les non-votants, ces derniers se distinguant quant à eux par une plus grande difficulté à décrire le contenu de l'objet.

Tableau 2.7 : INITIATIVE SUR LES ARMES – Perception des contenus, en pour cent des ayants-droit (premières mentions uniquement)

Perception*	Total		Participant-es		Non participant-es	
	%	N	%	n	%	n
Dépôt des armes à l'arsenal, plus d'armes à la maison	72	1085	81	596	63	480
Protection contre le danger des armes	11	168	11	84	11	83
Création d'un registre des armes	1	12	1	7	1	5
Autres déclarations	4	66	4	31	5	34
Pas de déclaration, indécis	12	176	2	18	21	156
Total	100	1507	100	736	100	758

* Les déclarations ont été pondérées selon la participation
 © Université de Genève / gfs.bern : analyse VOX des votations fédérales du 13 février 2011

Motifs du choix

L'analyse des motifs avancés spontanément par les partisans de l'initiative pour justifier leur soutien au projet met en évidence deux principales motivations. Premièrement, 43% des premières mentions (et 63% de toutes les mentions cumulées) invoquent l'inutilité des armes à la maison. Selon ces votants, et conformément aux arguments de la campagne du oui, dans le contexte actuel les armes n'ont (plus) rien à faire à la maison. Deuxièmement, 31% des premières mentions (et 94% de toutes les mentions cumulées) justifient l'acceptation de l'initiative par les forts risques liés à la détention d'une arme à la maison. Selon ces votants, les armes sont dangereuses et une protection accrue des enfants et de la famille en général est souhaitable. De plus, l'initiative permettrait de réduire le nombre de suicides. Ensuite, mais de manière plus secondaire, les partisans de l'initiative invoquent également des motivations pacifistes (6% des premières mentions d'acceptation et 17% des mentions cumulées) et mettent également en avant la nécessité d'un contrôle accru des armes, notamment à travers la création d'un registre national, et d'un contrôle plus sérieux sur l'attribution des licences (5% des premières mentions d'acceptation et 12% des mentions cumulées).

Parmi les motifs de refus de l'initiative populaire « Pour la protection face à la violence des armes », deux sont également prédominants. Premièrement, la principale motivation de refus de l'initiative tient à la volonté de défendre les libertés et la responsabilité individuelles: 42% des premières mentions de refus (84% des mentions cumulées) accusent l'initiative de porter atteinte à la liberté individuelle, notamment en posant trop d'interdits et en minant l'importance des traditions suisses. Deuxièmement, 23% des premières mentions de refus (44% de toutes les mentions cumulées) font valoir que législation actuelle suffit amplement et que l'initiative populaire est donc tout simplement inutile et provoquerait surtout un surcroît de bureaucratie. Au titre des motifs plus secondaire, les opposants ont également argué que l'initiative ne permettrait pas de diminuer le nombre de suicides (10% des premières mentions et 40% des mentions cumulées) et que l'initiative populaire nuirait à l'armée suisse, notamment car le soldat se doit d'avoir une arme à la maison (6% et 18%). Enfin, 5% des premières mentions de refus (12% des motivations cumulées) signalent une expérience positive avec les armes. Si les différents motifs avancés par la campagne du non semblent ainsi avoir atteint leur cible, il n'en va pas de même de l'argument, avancé par l'UDC, selon lequel l'acceptation de l'initiative aurait surtout eu pour effet de favoriser les criminels étrangers, qui auraient été les seuls à pouvoir se procurer – illégalement – une arme: seulement 1% des premières mentions (5% des mentions cumulées) ont invoqué ce motif pour justifier leur opposition à l'initiative.

Tableau 2.8 : INITIATIVE SUR LES ARMES – Motifs des votant-e-s (plusieurs réponses possibles)

Motifs du choix cités spontanément	Premières mentions		Toutes les mentions	
	%	n	%	n
Personnes qui ont voté oui				
Armes à la maison inutiles (« aucune utilité dans le contexte actuel », « rien à faire dans une maison »)	43	197	63	291
Risques liés aux armes (« les armes sont dangereuses », « protection des enfants, de la famille », « diminution des suicides »)	31	145	94	434
Motivations pacifistes	6	29	17	80
Contrôle des armes (« registre national », « contrôle de l'attribution »)	5	23	12	57
Peur des armes, mauvaises expériences personnelles	3	12	6	30
Motivations générales d'acceptation	7	33	10	48
Autres motivations d'acceptation	5	23	13	60
Ne sait pas / pas de réponse	1	2	46	213
Total (personnes qui ont voté oui)	100	493	261	1213
Personnes qui ont voté non				
Entraves à la liberté et à la responsabilité individuelle (« trop d'interdits », « frein aux traditions, chacun doit être libre de décider »)	42	246	84	499
Initiative inutile (« législation actuelle suffit », « les hommes sont dangereux pas les armes », « trop de bureaucratie »)	23	140	44	265
Pas de réduction des suicides	10	62	40	240
Initiative nuit à l'armée suisse (« le soldat doit avoir l'arme à la maison »)	6	34	18	108
Expérience personnelle positive	5	30	12	72
Les criminels étrangers sont armés	1	5	5	28
Motivations générales de refus	10	59	18	107
Autres motivations de refus	3	15	5	31
Ne sait pas / pas de réponse	1	5	37	220
Total	100	954	263	1570
* Totaux supérieurs à 100% car plusieurs réponses étaient possibles				
© Université de Genève / gfs.bern : analyse VOX des votations fédérales du 13 février 2011				

Arguments « pour » et « contre »

Signe de la polarisation suscitée par les arguments des partisans de l'initiative populaire « Pour la protection face à la violence des armes », ces arguments sont fortement soutenus par les personnes qui ont accepté l'initiative et fortement rejetés par les personnes qui l'ont refusée. Ceci vaut surtout pour le premier argument selon lequel le fusil militaire à la maison représente un réel danger pour les membres de la famille et la société: 88% des personnes ayant accepté l'initiative sont d'accord avec cet argument, mais 80% des votants ayant refusé l'initiative le rejettent.

Le deuxième argument présente un profil similaire: 72% des partisans de l'initiative sont d'accord que le fait que limiter l'accès aux armes permettra de réduire le nombre de suicides, alors que cet argument est rejeté par 82% des personnes qui ont voté contre l'initiative.

Le troisième argument en faveur de l'initiative, selon lequel les menaces militaires ont changé, rendant ainsi superflue l'arme militaire à la maison, donne lieu à une distribution un peu différente. D'un côté, cet argument est plébiscité par les partisans de l'initiative (95% de soutien). D'un autre côté, cet argument n'est rejeté que par une courte majorité des personnes ayant refusé l'initiative populaire (54%; 42% sont d'accord avec l'argument). En raison de cette division dans le camp des opposants, cet argument a moins polarisé les votants – et il est d'ailleurs globalement accepté par une majorité de votants (64%). Ceci est confirmé par le coefficient de polarisation, qui est moins élevé pour ce troisième argument que pour les deux premiers.

Table 2.9 : INITIATIVE SUR LES ARMES – Succès des arguments « pour » et « contre » auprès des votant-e-s en pour cent

Arguments pour		D' accord (%)	Pas d'accord (%)	Indécis (%)	Polarisa- tion ^a (%)
L'arme militaire dans la penderie représente un réel danger pour les membres de la famille et la société.	Total	47	51	2	85
	Oui	88	11	1	
	Non	18	80	2	
limiter l'accès aux armes à feu permettrait de réduire le taux de suicides.	Total	40	57	4	79
	Oui	72	24	4	
	Non	16	82	3	
Les menaces militaires ont changé et l'arme à la maison est ainsi devenue superflue.	Total	64	34	2	76
	Oui	95	4	1	
	Non	42	54	3	
Arguments contre		D' accord (%)	Pas d'accord (%)	Indécis (%)	Polarisa- tion ^a (%)
L'initiative discrédite le système de milice et met ainsi en question une tradition suisse.	Total	47	51	3	82
	Oui	11	86	2	
	Non	73	25	2	
Une partie des exigences de l'initiative est déjà satisfaite aujourd'hui (confiscation des munitions de poche, armes militaires à l'arsenal).	Total	70	27	3	73
	Oui	44	52	2	
	Non	90	7	3	
Si l'Etat réglemente trop la possession d'armes, cela ne profite qu'aux criminels étrangers qui se procurent des armes illégales.	Total	45	48	8	72
	Oui	21	72	7	
	Non	62	30	8	

Résultats en pour cent en ligne. Exemple de lecture : 47 % de tous/tes les votant-e-s (88% des personnes qui ont voté « oui » ; 18% de ceux/celles qui ont voté « non ») étaient d'accord avec le premier argument (L'arme militaire dans la penderie représente un réel danger pour les membres de la famille et la société). 51% (11% des personnes qui ont voté « oui » et 80% de ceux/celles qui ont voté « non ») l'ont rejeté et 2% (1%; 2%) n'ont pas pu se décider.
n Total des votant-e-s qui ont répondu = 1119 (pondéré).

^a Il y a polarisation d'un argument lorsque celui divise les citoyen-ne-s. L'indice de polarisation est élevé quand un argument en faveur de l'objet de vote recueille un soutien massif de la part des votant-e-s qui ont dit oui, et en même temps, un rejet important de la part de ceux et celles qui ont voté non. Vice versa, lorsqu'un argument est plébiscité par les votant-e-s de tous bords, l'indice de polarisation sera modéré, même si son succès traverse les deux camps opposés. 100% signale la polarisation maximale.

L'indice de polarisation se calcule de la façon suivante (pour un argument en faveur): Polarisation = $(\% \text{ d'acceptation parmi le OUI}) * 100 / (\% \text{ d'acceptation parmi le OUI} + \% \text{ de refus parmi le OUI}) + ((\% \text{ de refus parmi le NON}) * 100 / (\% \text{ d'acceptation parmi le NON} + \% \text{ de refus parmi le NON})) / 2$.

© Université de Genève / gfs.bern : analyse VOX des votations fédérales du 13 février 2011.

Le premier des trois principaux arguments avancés par les opposants a fortement polarisé: 73% des personnes qui ont voté contre l'initiative populaire « Pour la protection face à la violence des armes » sont d'accord avec l'argument selon lequel l'initiative discrédite le système d'armée de milice et met ainsi en question une tradition suisse; cet argument est par contre balayé par 86% des partisans de l'initiative.

Le deuxième argument, qui prétendait que l'initiative était inutile dans la mesure où une partie de ses exigences sont déjà remplies par la législation actuelle, a été massivement soutenu par les opposants à l'initiative (90%) et il a aussi trouvé un certain écho parmi les partisans de l'initiative (44% de soutien à l'argument); il a ainsi été globalement soutenu par une forte majorité de votants (70%). Ceci explique le taux de polarisation relativement faible suscité par cet argument.

Enfin, seulement 62% des votants ayant refusé l'initiative sont d'accord avec l'argument selon lequel une trop forte réglementation des armes ne profiterait qu'aux criminels étrangers, qui se procurent des armes illégalement; 30% des opposants ne sont pas de cet avis, tout comme 72% des partisans de l'initiative. Cet argument est ainsi celui qui a le moins polarisé les partisans et les opposants, et c'est aussi celui qui a suscité le plus d'indécision – signe supplémentaire que cet argument, qui était au cœur de la campagne de l'UDC, n'a pas convaincu.

DONNÉES MÉTHODOLOGIQUES

Les résultats de l'étude VOX 105 présentés ici proviennent de l'analyse de la votation du 13 février 2011. L'institut de recherche gfs.bern a effectué le sondage et le Département de science politique et relations internationales (DSPRI) de l'Université de Genève a procédé à l'analyse des données. Les informations ont été récoltées par le biais d'interviews téléphoniques standardisés, d'une durée moyenne d'environ 18 minutes, conduites par 74 intervieweurs à leur domicile. En qualité d'instance de contrôle, l'institut gfs.bern avait la possibilité de surveiller les entretiens sans annonce préalable.

Le sondage est basé sur une enquête représentative conduite sur l'ensemble de la Suisse au cours des deux semaines qui ont suivi la votation. L'échantillon de 1503 personnes ayant le droit de vote a été obtenu selon une procédure aléatoire sur trois niveaux : régions linguistiques (suivant un classement proportionnel sur la base des statistiques officielles de 2000), ménages (utilisation de l'annuaire électronique de Swisscom) et personnes de ces ménages (selon le « principe de la date de naissance ») : 53.3% des personnes de l'échantillon proviennent de la Suisse alémanique, 26.7% de la Suisse romande et 20% de la Suisse italienne (non pondérée).⁵

Avec une sélection au hasard et une répartition des valeurs en pour cent de 50:50, notre échantillon de 1503 personnes nous donne une marge d'erreur $\pm 2.4\%$ avec un seuil de vraisemblance de 95%. La marge d'erreur, qui est située entre 2% et 3%, indique dans quelle mesure les conclusions du sondage sont exactes. Lorsque l'importance de l'échantillonnage est plus restreinte (p.ex. lorsqu'un grand nombre de données manquantes affectent une analyse ou lorsque celle-ci n'est que conduite sur une partie de l'échantillon), cette marge d'erreur augmente. Lorsque l'écart entre les valeurs en pour cent est plus grand, par exemple lors d'un résultat de 70%:30%, la marge d'erreur diminue. La prudence est toujours de mise dans l'interprétation des données là où la subdivision des échantillons est faible et où parallèlement la répartition des valeurs en pour cent est équilibrée. Dans de tels cas, en raison d'une marge d'erreur plus importante, il est déconseillé de faire des déductions quant aux rapports de majorité.

La détermination du seuil de vraisemblance s'appuie sur le test d'indépendance au moyen du Chi carré. On indique * pour une vraisemblance au-dessous de 0.05, ** pour celle qui se situe au-dessous de 0.01 et *** pour celle qui est située au-dessous de 0.001. Lorsque la vraisemblance est supérieure à 5%, la mention n.s. indique que le coefficient n'est pas significatif. Les corrélations sont interprétées à l'aide du coefficient du V de Cramer : la valeur 1 est obtenue s'il y a concordance totale entre les deux variables, la valeur 0 est obtenue si la concordance entre les variables est inexistante. Dans l'ensemble des tableaux, des résultats entre parenthèses signalent des catégories qui comprennent moins de 50 observations; dans de tels cas, l'interprétation doit être faite avec prudence.

⁵ Pour davantage de précision, se référer au rapport technique du gfs.bern.

Notre étude a été faite en intégrant des facteurs de pondérations dans les analyses relatives au comportement de vote des sondés (profil sociodémographique et politique, motivations de vote et position face aux principaux arguments de la campagne) ainsi que dans l'analyse de leur niveau de participation (en fonction des facteurs sociodémographiques, politiques et cognitifs). Fournis par gfs.bern, ces facteurs de pondération sont inclus dans les analyses VOX depuis le scrutin du 21 mai 2000 (VOX 70).

P.P.

3001 Berne